Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 056-215602020-20260907-07SEPT2604-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT-ABRAHAM

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 SEPTEMBRE 2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	13

Vote
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 07 septembre à 19 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ABRAHAM s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Gaëlle STRICOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02 septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02 septembre 2026.

Présents : Mesdames BERCEGEAY Noëmie, BRULE Clarisse, FÈVRE Béatrice, LE NINAN Alexandra, STRICOT Gaëlle, SYLVESTRE Audrey

Messieurs BEY Jean-Marie, CATELION Laurent, COUEDIC Jérôme, COUEDIC Philippe, DUPE Laurent,

Absents : Messieurs, MILOUX François, PUISSANT Charlie

Absents ayant donné procuration : Mesdames JUMEL Typhaine (procuration à BRULE Clarisse), VILLET Emilie (procuration à FEVRE Béatrice)

Secrétaire de séance : Monsieur COUEDIC Jérôme

07SEPT26_04- Fixation des tarifs communaux pour l'année 2027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le conseil municipal est compétent pour décider des tarifs communaux (cimetière, location de la salle de la mairie, redevance assainissement) ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour :

-DÉCIDE de maintenir les tarifs en vigueur

- FIXE les tarifs pour l'année 2027 comme suit :

Concession cimetière, columbarium et jardin du souvenir	Location de la salle de la mairie	Redevance assainissement
• Concession de 30 ans : 100 € • Concession de 50 ans : 150 € • Cavurne de 15 ans : 400 € • Cavurne de 30 ans : 700 € • Jardin du souvenir : 50 € la dispersion de cendres	Particuliers de Saint-Abraham : • Salle : 70 € • Salle et cuisine : 110 € Particuliers de l'extérieur • Salle : 85 € • Salle et cuisine : 125€	• Abonnement : 95€ HT • Consommation : 1,54 le m3.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 07 septembre 2026
Le Maire, Gaëlle STRICOT

MAIRIE de SAINT-ABRAHAM 56 (Morbihan)

Le secrétaire de séance